



ANNEXE :

TARIFS de RESTAURATION APPLICABLES
dans les COLLEGES PUBLICS
du DEPARTEMENT de l'INDRE
EXERCICE 2021

I. TARIFS APPLICABLES aux COLLEGIENS :

- ⇒ Le bol alimentaire est égal ou supérieur à 2,00 €,
- ⇒ Il est déterminé un tarif au ticket par collège pour les élèves non demi-pensionnaires qu'ils soient ou non de l'établissement et un montant des forfaits complets ou partiels par collège.
- ⇒ Le taux d'augmentation des tarifs pour 2021 est de 0,60% arrondi.

Le tableau récapitulatif des montants annuels des forfaits 2021 de chacun des 23 restaurants scolaires départementaux s'établit comme suit :

COLLEGES	Ticket	1 jour	2 jours	3 jours	4 jours	5 jours
ENSEMBLE des COLLEGES de L'INDRE	3,8	124	248	372	495	620